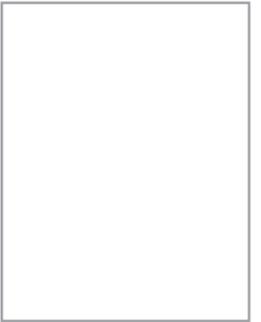


CONTRAT D'INSCRIPTION 2023-2024

ATELIERS PRO



NOM

PRÉNOM

ADRESSE

CODE POSTAL LOCALITÉ

TÉLÉPHONE MOBILE

EMAIL DATE DE NAISSANCE

EN CAS D'URGENCE, PERSONNE À CONTACTER NOM

TÉLÉPHONE MOBILE

PARENTS OU PERSONNE LEGALEMENT RESPONSABLE SI LE PARTICIPANT EST MINEUR

NOM PRÉNOM

ADRESSE

CODE POSTAL LOCALITÉ

TÉLÉPHONE MOBILE

EMAIL SIGNATURE

* Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte

COURS DE PRÉPARATION DE DOSSIER

COURS DU LUNDI 17H00 - 20H00

COURS DU MERCREDI 17H00 - 20H00

Citez les écoles pour lesquelles vous pensez présenter votre dossier pour la rentrée 2024 ainsi que les délais d'inscription et de remises des dossiers.

.....
.....

WWW.CERULEUM.CH

Conditions d'inscription

Le participant, s'il est majeur, ou son représentant légal, s'il est mineur, s'engage à payer les cours pour toute la durée d'inscription sous-mentionnée.

Toute résiliation ou modification de contrat par le participant, pour être valable, doit être adressée à Ceruleum S.A., au moins 60 jours à l'avance pour la fin d'un mois, le timbre postal faisant foi. Nous attirons l'attention de nos participants sur le fait que si les frais d'écolage ne correspondent plus, étant donné le raccourcissement d'inscription, à celle mentionnée sur le contrat, elle sera recalculée et réadaptée à la durée d'inscription réelle.

Au cas où le participant souhaiterait poursuivre à la fin du présent contrat son ou ses cours, il lui suffira de le signaler 15 jours à l'avance et de se présenter (muni du talon réponse de la confirmation rempli et signé) au(x) cours en question.

En cas de maladie ou de prise de congé du participant, les heures de cours manquées peuvent être remplacées dans la mesure du possible pendant la durée d'inscription pour autant et **uniquement si les absences sont annoncées 24 heures à l'avance par mail à info@ceruleum.ch. Pour des raisons administratives, un avertissement par SMS à l'enseignant n'est pas valable.** Il ne s'agit en aucun cas de compenser les heures manquées par une diminution ou un non paiement des écolages. En outre, elles ne peuvent en aucun cas être reportées d'une année scolaire à l'autre (année scolaire = de septembre à juin).

Au cas où le nombre de participants est insuffisant dans un cours, la Direction de l'école se réserve le droit de déplacer les participants dans un autre cours.

Ceruleum est fermé les jours fériés officiels, ainsi que deux semaines en octobre, deux semaines à Noël-Nouvel An, une semaine en février (Relâches) et deux semaines à Pâques. Les jours fériés ne sont pas déduits de l'écolage.

Est compris dans l'écolage: le matériel de base, c'est-à-dire tout ce qui est nécessaire à la pratique du dessin (crayons, crayons gras, fusains... et papiers courants) et à la pratique de la gouache ou de l'acrylique (couleurs et papiers adéquats).

Pour les techniques telles que l'aquarelle, la peinture à l'huile et le collage ; les outils nécessaires sont à disposition à Ceruleum, mais le matériel (couleurs, bois, cuivre, tarlatane, papier) est payé par le participant. Ceruleum peut fournir ce matériel à des prix avantageux.

Les 15 dernières minutes de chaque période bloc sont utilisées pour le rangement, le nettoyage du matériel et de la place de travail utilisée par le participant.

En fin d'inscription, le participant doit emporter tout son matériel et ses travaux. Les effets restés à l'école ne pourront être réclamés après cette date et la direction décline toute responsabilité quant à la conservation de ces travaux oubliés.

Une attestation ou-et une évaluation peut-peuvent être demandée-s par le participant à Ceruleum pour autant que celle-s-ci soi-en-t annoncée-s au plus tard en fin d'inscription.

Le nombre d'heures hebdomadaires est de 2 heures au minimum. La durée d'inscription est de 2 mois minimum.

Calendrier Ateliers Pro 2023-2024

MODULE	DATE	SEMAINES	HEURES
MODULE COMPLET	6 novembre 2023 au 29 mars 2024	18	54h (3h /sem)
DEMI MODULE	22 janvier 2024 au 29 mars 2024	9	27h (3h /sem)
ENTRÉE À DATE VARIABLE	à convenir entre le 6 novembre 2024 et 29 mars 2024	10 ou 12	30h / 36h (3h /sem)

Tarifs Ateliers Pro

- MODULE COMPLET CHF 1820.-
- DEMI MODULE CHF 910.-
- ENTRÉE À DATE VARIABLE - 10 semaines CH 1010.-
- ENTRÉE À DATE VARIABLE - 12 semaines CHF 1210.-

DU AU DATE DU PREMIER COURS

Les inscriptions qui sont faites après le début de l'un des modules seront au prorata (en fonction de la date du 1er cours)

Paiement

- PAR MODULE PAR MOIS (prière de cocher le mode de paiement choisi)

Payable AVANT LE DÉBUT DE CHAQUE MODULE. L'écolage peut être versé en 2 fois. Il sera facturé et payable par bulletin de versement. Si le paiement n'a pas été effectué, le participant ne peut assister au cours. L'absence ne sera pas déduite des écolages. En cas de non paiement dans les délais, un premier rappel est envoyé le 10 de chaque mois, avec une majoration d'écolage de CHF 20.-. Les frais de rappel sont dus dans tous les cas.

Je, soussigné, reconnais avoir pris connaissance de toutes les conditions énumérées dans ce contrat et m'engage à en respecter toutes les clauses.

Toute modification en cours d'inscription du présent contrat conduira à des frais administratifs de CHF 15.-.

SIGNATURE DU PARTICIPANT

SIGNATURE DU REPRÉSENTANT LÉGAL SI LE PARTICIPANT EST MINEUR

DATE